



Cadre de référence des obligations vertes

—2022

PSP



Table des matières

02
L'investissement responsable
chez Investissements PSP

05
Raison d'être des émissions

07
Cadre de référence
des obligations vertes

08 Utilisation des fonds

12 Processus d'évaluation
et de sélection des projets

12 Gestion des fonds

12 Publication de rapports

14
Examen externe

14 Deuxième opinion

14 Vérification externe
après l'émission

14
Modifications au présent cadre

L'investissement responsable chez Investissements PSP

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP ou PSP) est l'un des plus importants gestionnaires de fonds pour des caisses de retraite au Canada avec un actif net sous gestion de 204,5 milliards de dollars au 31 mars 2021.

Nous investissons les actifs de retraite de plus de 900 000 participants actuels et retraités afin de satisfaire aux obligations des régimes de retraite de la fonction publique, des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Force de réserve. Notre équipe diversifiée de professionnels hautement qualifiés travaille dans des bureaux situés à Montréal, New York, Londres, Hong Kong et Ottawa, notre siège social.

Chez Investissements PSP, nous aspirons à promouvoir un changement positif sur les défis sociaux et environnementaux urgents, et à contribuer à un avenir plus inclusif, équitable et durable par nos actions. Nos activités d'investissement responsable constituent un pilier essentiel de la stratégie de notre chef des placements et de notre approche du portefeuille global. Le cadre de référence des obligations vertes de PSP soutient la stratégie de l'organisation visant à inclure des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement à long terme et à soutenir des pratiques d'affaires durables. L'importance de l'intégration des facteurs ESG est l'une de nos convictions fondamentales en matière d'investissement et est incluse dans le cadre plus large des risques d'investissement de PSP et dans la politique de financement du gouvernement pour les régimes de retraite du secteur public.

Notre groupe dédié à l'investissement responsable se trouve dans notre groupe du Chef des placements, ce qui lui donne la capacité unique de superviser et de mettre en œuvre systématiquement des pratiques d'investissement responsable dans l'ensemble du portefeuille global. Le groupe Investissement responsable travaille de concert avec toutes les classes d'actifs pour :

- Fournir des conseils et des orientations sur les principaux thèmes et tendances ESG;
- Intégrer les facteurs ESG importants dans les processus de décision et de suivi des investissements;
- Poursuivre l'actionnariat actif par le vote par procuration et l'engagement avec les partenaires et les entreprises du portefeuille;
- Partager les connaissances et renforcer les capacités internes par le biais de formations ESG et d'outils analytiques collaboratifs;
- Rendre compte de nos activités ESG aux principales parties prenantes en utilisant les meilleures pratiques et normes.

Processus d'investissement

Pour guider notre diligence raisonnable en matière d'investissement et notre gestion d'actifs dans le contexte des risques et des tendances émergents, Investissements PSP élabore occasionnellement des visions corporatives sur des thèmes clés et ajuste ses processus d'investissement en conséquence. Le changement climatique est une tendance structurelle à long terme qui aura probablement un impact important sur les risques et les rendements des investissements, dans différents secteurs, zones géographiques et classes d'actifs.

Par conséquent, nous avons élaboré en 2018 une vision corporative initiale garantissant que nous abordons les changements climatiques de manière proactive dans le cadre de notre stratégie d'investissement. Conformément à notre mandat, nous portons une grande attention à la résilience climatique à l'étape de la conception du portefeuille, nous tenons compte des risques liés au climat dans les décisions d'investissement, nous recherchons les opportunités d'investissement qui favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et nous incitons les sociétés dans lesquelles nous investissons à améliorer leurs pratiques de divulgation sur les risques liés aux changements climatiques par le biais de l'actionnariat actif.

Notre modèle en matière de changements climatiques attribue la responsabilité de notre approche à l'égard à toutes les classes d'actifs, aux fonctions de l'organisation, aux cadres et au conseil d'administration. En fait, tous les employés partagent la responsabilité de la mise en œuvre de notre approche en matière de changements climatiques. Nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie climatique plus complète qui sera publiée en 2022.

Investir dans les opportunités

Les changements climatiques représentent l'un des plus importants défis sociaux, environnementaux et économiques de notre époque. Chez Investissements PSP, nous croyons que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone favorise l'innovation et la croissance dans plusieurs secteurs, ce qui multiplie les occasions de placements verts et encourage l'adoption de nouveaux modèles d'affaires par les entreprises.

En nous appuyant sur cette conviction, nous visons à saisir les occasions de placement liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cela comprend des placements dans des actifs verts (c'est-à-dire les actifs qui présentent déjà un rendement solide lié au climat et qui contribuent à une économie à faibles émissions de carbone), des placements dans des catalyseurs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements (c'est-à-dire des investissements dans des technologies, des produits et des services qui facilitent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; ou dans des produits et services qui augmentent la résilience aux effets physiques des changements climatiques) et des placements dans des actifs de transition (c'est-à-dire les actifs qui nécessitent des capitaux pour favoriser leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone).

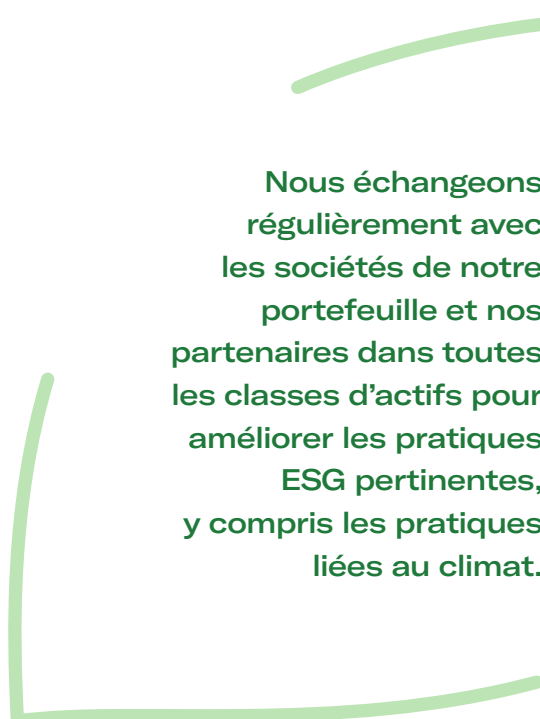
Actionnariat actif

L'un de nos rôles en tant qu'investisseur consiste à gérer activement nos actifs. Nous échangeons régulièrement avec les sociétés de notre portefeuille et nos partenaires dans toutes les classes d'actifs pour améliorer les pratiques ESG pertinentes, y compris les pratiques liées au climat. Nous croyons qu'à travers ce dialogue continu, nous pouvons encourager une conduite durable des affaires et améliorer le rendement global de l'organisation à long terme.

Notre approche d'engagement est adaptée au type d'investissement et varie entre les marchés publics et privés. Cependant, notre objectif pour les marchés publics et privés est le même : nous cherchons à encourager l'adoption de pratiques d'affaires durables afin de protéger et assurer la durabilité de notre portefeuille. Nos activités d'engagement visent à parvenir à une meilleure coordination entre le rendement financier et le comportement durable des entreprises, tout en assurant la transparence des attentes d'Investissements PSP sur des thèmes spécifiques tels que le changement climatique.

Pour les investissements sur les marchés privés, nous tirons parti de notre accès direct aux entreprises du portefeuille. Nous surveillons régulièrement les actifs et nous échangeons directement avec les conseils d'administration et les équipes de direction sur les risques et les opportunités ESG et climatiques importants. Pour nos investissements directs, nous avons souvent une représentation au conseil d'administration, ce qui nous permet d'influencer la direction d'une entreprise sur les facteurs ESG et climatiques. Pour les investissements dans lesquels nous ne siégeons pas au conseil d'administration mais détenons tout de même une position significative, nous travaillons en étroite collaboration avec les co-actionnaires et l'entreprise pour encourager l'adoption des meilleures pratiques ESG et climatiques. Dans les deux approches, nous saisissons les occasions d'améliorer les performances ESG et climatiques au fil du temps, pour protéger et augmenter la valeur financière à long terme.

Chez Investissements PSP, nous privilégions l'engagement actif sur les thèmes ESG, y compris le changement climatique, plutôt que l'exclusion ou le désinvestissement. Toutefois, en intégrant efficacement les opportunités et les risques liés aux facteurs ESG au processus de gestion d'actifs et de prise de décisions d'investissement, nous pouvons exclure des placements ou nous départir de placements lorsque les risques financiers à long terme ne concordent pas avec nos convictions en matière de placement et l'accomplissement de notre mandat. Notre approche face aux exclusions est décrite dans notre [Politique sur l'investissement responsable](#), disponible sur le site Web d'Investissements PSP.



**Nous échangeons
régulièrement avec
les sociétés de notre
portefeuille et nos
partenaires dans toutes
les classes d'actifs pour
améliorer les pratiques
ESG pertinentes,
y compris les pratiques
liées au climat.**

Raison d'être des émissions

Avec les émissions d'obligations vertes, Investissements PSP vise à financer des projets qui ont des effets positifs sur l'environnement et le climat au profit de la société.

Le produit net de ce type d'émissions sera alloué aux actifs qui démontrent une forte performance ESG et soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Investissements PSP a établi cinq piliers pour guider le développement de son approche en matière d'obligations vertes. Ces piliers d'obligations vertes décrivent les résultats concrets que nous cherchons à atteindre par le biais de notre programme d'obligations vertes. Ils s'inspirent des normes industrielles et des taxonomies existantes, notamment les six objectifs environnementaux de la [taxonomie de l'UE](#).



Piliers des obligations vertes d'Investissements PSP

1

Réduire les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions

2

Aider la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à des produits, des technologies ou des services

3

Accroître la capacité de la société à s'adapter au changement climatique en améliorant la résilience aux impacts physiques

4

Conserver les ressources naturelles grâce à des pratiques de gestion durable et/ou à une capacité accrue de séquestration du carbone

5

Promouvoir une économie circulaire par l'utilisation efficace des ressources, le recyclage des déchets et la lutte contre la pollution

Tous les actifs verts admissibles, tels que définis ci-dessous, contribueront à un ou plusieurs des piliers décrits précédemment. Investissements PSP s'assurera également que tous les investissements sélectionnés dans le cadre du programme d'obligations vertes n'entravent aucun des cinq piliers d'obligations vertes d'Investissements PSP.

Cadre de référence des obligations vertes

Les Principes sur les obligations vertes (« GBP »), 2021, telles qu'administrées par l'International Capital Market Association (« ICMA »), sont des lignes directrices de processus volontaires pour les meilleures pratiques lors de l'émission d'obligations vertes.

Les GBP recommandent la transparence et la divulgation et encouragent l'intégrité sur le marché des obligations vertes. Le cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP concorde avec les quatre composantes essentielles des GBP : (i) l'utilisation des fonds; (ii) le processus d'évaluation et de sélection des actifs; (iii) la gestion des fonds; et (iv) la divulgation de rapports.



Utilisation des fonds

Investissements PSP a l'intention d'allouer un montant équivalent au produit net de la vente de toute émission d'obligations vertes à une sélection d'investissements privés (les « actifs verts admissibles ») en accord avec les catégories de projets admissibles d'Investissements PSP. Un montant équivalent au produit net de la vente des obligations vertes sera affecté au financement ou au refinancement, en tout ou en partie, d'un ou de plusieurs actifs verts admissibles, nouveaux ou existants, dans les catégories admissibles suivantes, par le biais de prises de participation ou de placements par emprunt. Les actifs verts admissibles comprennent les investissements existants réalisés jusqu'à 36 mois avant la date d'émission de toute obligation verte, ainsi que les nouveaux investissements réalisés jusqu'à 24 mois après l'émission.

Investissements PSP définit les actifs admissibles comme des investissements dans des entreprises qui tirent la totalité, ou la quasi-totalité, de leurs revenus d'activités admissibles incluses dans le Cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP et telles que définies par les GBP.

Dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), considéré comme l'autorité internationale en matière de science des changements climatiques, a conclu que les émissions mondiales nettes d'origine anthropique devraient être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et il faudrait atteindre un « bilan nul » des émissions vers 2050 pour éviter les répercussions les plus catastrophiques des changements climatiques.

En ce qui concerne la garantie que les investissements soutiennent les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, Investissements PSP cherchera à s'assurer que les actifs admissibles aux obligations vertes démontrent un alignement avec les trajectoires de réduction d'émissions propres aux secteurs telles que décrites dans le Scénario net zéro de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les orientations de la Science-Based Targets Initiative (SBTi), les voies de décarbonisation sectorielles du Réseau de leadership d'investisseurs (RLI) ou d'autres sources de modélisation crédibles en alignement avec un scénario climatique de 1,5 degré. Tout investissement qui augmente l'utilisation de combustibles fossiles—y compris l'exploration, le traitement et/ou le transport—ne serait pas considéré comme un investissement vert selon nos piliers d'obligations vertes. Investissements PSP veillera également à ce que les investissements sélectionnés n'augmentent pas l'utilisation des combustibles fossiles, mais soient sur la voie de la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles au fil du temps.

En ce qui concerne la réduction et la gestion des impacts sur la nature et l'environnement, Investissements PSP attend de toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles nous investissons directement qu'elles respectent la lettre et l'esprit de la loi dans les juridictions dans lesquelles elles opèrent. Cela s'applique à toutes les exigences législatives et d'autorisation nécessaires aux stades du développement, de la construction, de l'exploitation et du déclassé. Du point de vue de la diligence raisonnable, PSP s'assurera également qu'il n'y a pas de conversion d'habitats sensibles, conformément aux exigences législatives applicables. Les autres effets négatifs, y compris les considérations sociales, sont examinés et évalués selon les pratiques de diligence raisonnable ESG existantes d'Investissements PSP.

Investissements PSP définit les actifs admissibles comme des investissements dans des entreprises qui tirent la totalité, ou la quasi-totalité, de leurs revenus d'activités admissibles incluses dans le Cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP et telles que définies par les GBP.

Les catégories admissibles sont décrites ci-dessous. Celles-ci représentent un sous-ensemble de toutes les catégories d'actifs verts, en fonction de leur pertinence pour Investissements PSP :

Critères d'admissibilité Catégorie d'actifs verts	Alignement sur les piliers d'obligations vertes d'Investissements PSP	Résultats associés en matière de durabilité environnementale
<p>Énergie renouvelable</p> <p>Actifs qui impliquent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien et la distribution des sources de production d'énergie renouvelable suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie éolienne (sur terre et en mer) • Énergie solaire • Géothermique • Marémotrice • Installations au fil de l'eau et hydroélectricité <p>Conformément à l'ébauche¹ de la taxonomie de l'UE, tous les actifs d'énergie renouvelable devront démontrer une performance égale ou inférieure à 100 g de CO₂e par kWh; les nouveaux projets hydroélectriques seront limités aux installations de 25 MW ou moins; et l'énergie nucléaire sera également exclue en raison des défis souvent liés à la gestion et à l'élimination des déchets finaux.</p>	<p>Pilier 1 : Réduire les émissions en remplaçant la combustion de combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions.</p> <p>Pilier 2 : Permettre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à des produits, des technologies ou des services.</p>	<p>Résultat : Élargissement de l'offre d'électricité à faibles émissions pour permettre le remplacement des combustibles et l'électrification de l'ensemble de l'économie.</p>
<p>Efficacité énergétique</p> <p>Les actifs qui impliquent des produits, des technologies ou des services qui optimisent la consommation d'énergie et favorisent l'alignement sur les voies de décarbonisation sectorielles fondées sur la science, telles que décrites dans le Scénario net zéro de l'AIE et/ou la taxonomie de l'UE.</p> <p>L'admissibilité peut inclure des applications dans l'environnement bâti (c.-à-d. la technologie de réponse à la demande, les réseaux de chauffage et de climatisation urbains) ou dans l'industrie (c.-à-d. les meilleurs équipements industriels de leur catégorie, tels que les moteurs ou les appareils de chauffage électriques, associés à des options d'intégration des processus, telles que la récupération de la chaleur résiduelle).</p> <p>En l'absence d'informations sectorielles pertinentes sur la décarbonisation (c.-à-d. les orientations sectorielles de la Science Based Targets initiative), la performance en matière d'efficacité énergétique sera évaluée sur une base absolue et constante. Plus précisément, la performance énergétique des actifs individuels sera mesurée et comparée à un indice approprié duGRESB (c.-à-d. par secteur immobilier et par type de propriété, le cas échéant). De plus, l'intensité énergétique des actifs (c.-à-d. les MWh par m²) sera quantifiée et comparée à une année de référence pertinente pour s'assurer qu'une réduction d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente peut être démontrée, ou de 30 % sur trois ans, en fonction de la disponibilité des données.</p> <p>Les actifs qui permettent l'intégration de l'électricité dans l'économie (c.-à-d. l'infrastructure de comptage avancé; l'infrastructure de stockage de l'énergie)</p>	<p>Pilier 1 : Réduire les émissions en remplaçant la combustion de combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions.</p> <p>Pilier 2 : Permettre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à des produits, des technologies ou des services.</p>	<p>Résultat : Élargissement de l'offre d'électricité à faible taux d'émission et de l'infrastructure connexe de gestion du réseau, tout en gérant la demande d'énergie en aval, afin de permettre le changement de combustible et l'électrification de l'ensemble de l'économie.</p>
<p>Prévention et contrôle de la pollution</p> <p>Les actifs qui impliquent des produits, des technologies ou des services permettant la séquestration technologique des émissions de GES (c.-à-d. la capture et l'élimination directes dans l'air du CO₂, du CH₄, du N₂O, des HFC et d'autres gaz industriels)</p>	<p>Pilier 2 : Permettre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à des produits, des technologies ou des services.</p> <p>Pilier 5 : Promouvoir une économie circulaire par l'utilisation efficace des ressources, le recyclage des déchets et la lutte contre la pollution.</p>	<p>Résultat : Moins d'émissions dans l'atmosphère provenant des activités économiques conventionnelles grâce au déploiement de solutions technologiques ayant une capacité significative de réduction des émissions nettes.</p>

¹ En janvier 2022, la Commission européenne a lancé des consultations d'experts sur son Acte délégué complémentaire couvrant certaines activités d'investissement. La rédaction des catégories d'Investissements PSP reflète les meilleures informations disponibles à la fin de 2021.

Critères d'admissibilité Catégorie d'actifs verts	Alignement sur les piliers d'obligations vertes d'Investissements PSP	Résultats associés en matière de durabilité environnementale
<p>Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres</p> <p>Les actifs qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles et de l'utilisation des terres, notamment le bois, l'aquaculture et la production agricole certifiés durables. Par exemple, la certification comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forest Stewardship Council (FSC) • Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PRCF) • Sustainable Forestry Initiative (SFI) • Responsible Wood Certification • Leading Harvest • California Certified Organic Farmers • Plateforme de la Sustainable Agriculture Initiative (SAI) • Norme Best Aquaculture Practices (BAP) • Norme Aquaculture Stewardship Council (ASC) <p>Investissements PSP évalue les systèmes de certification sur la base de leur conformité aux normes et réglementations nationales ou internationales, de la validation et de la vérification indépendantes de leur engagement en matière de sécurité et de qualité, et de leur grande crédibilité et acceptation au sein du sous-secteur, notamment auprès des gestionnaires d'actifs, des détaillants et des consommateurs. Les systèmes de certification doivent être axés sur les résultats, mesurables à l'aide de données de haute qualité et alignés sur les objectifs généraux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets.</p> <p>Conformément aux critères pour le secteur forestier du Climate Bonds Standard, les actifs forestiers : (1) éviteront la conversion du paysage naturel; (2) maintiendront les stocks de carbone par de bonnes pratiques de gestion; (3) analyseront les impacts du changement climatique sur la forêt, la terre ou l'écosystème environnant, et si possible, les atténueront pour améliorer la résilience; et (4) entreprendront une consultation significative avec les communautés autochtones touchées.</p> <p>Conformément aux critères pour le secteur agricole du Climate Bonds Standard, les actifs agricoles : (1) éviteront la conversion des terres à fort stock de carbone; (2) éviteront le défrichement de la végétation ligneuse de plus de 3 mètres de hauteur; (3) suivront les meilleures pratiques de production végétale à faibles émissions; et (4) analyseront les impacts du changement climatique sur la zone de production ou l'écosystème environnant, et si possible, les atténueront pour améliorer la résilience. Investissements PSP n'inclura pas les investissements dans le secteur de l'élevage dans sa liste d'investissements admissibles aux obligations vertes.</p> <p>Des actifs qui permettent des solutions climatiques basées sur la nature, notamment la conservation, la restauration et la gestion des forêts, des prairies et des zones humides.</p> <p>La classe d'actifs des ressources naturelles d'Investissements PSP est activement engagée dans les questions d'utilisation et de gestion durables des terres, ainsi que dans les méthodes visant à améliorer les estimations de séquestration des GES. À cette fin, Investissements PSP entreprend actuellement des efforts pour optimiser le potentiel de séquestration des gaz à effet de serre de ses actifs sous gestion.</p>	<p>Pilier 3 : Accroître la capacité de la société à s'adapter au changement climatique en améliorant la résilience aux impacts physiques.</p> <p>Pilier 4 : Conserver les ressources naturelles par des pratiques de gestion durable et/ou une capacité accrue de séquestration du carbone.</p>	<p>Résultat : Augmentation de l'offre de terres gérées de manière durable afin d'accroître la capacité de séquestration du carbone naturel et d'améliorer la résilience des ressources naturelles aux impacts physiques du changement climatique.</p>
<p>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</p> <p>Les actifs qui impliquent l'acquisition, l'exploitation et la mise à niveau de projets qui améliorent l'efficacité des réseaux de distribution d'eau et/ou des services de recyclage de l'eau. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte, traitement, recyclage, stockage ou réutilisation de l'eau, de l'eau de pluie ou des eaux usées; et systèmes de récupération de l'eau d'aval qui collectent l'eau de ruissellement des champs qui est ensuite recyclée pour la production agricole. Pour plus de clarté, tout projet agricole lié à l'eau doit respecter les critères pertinents décrits dans la catégorie <i>Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres</i>. • Les actifs qui impliquent des infrastructures ou des services de prévention des inondations, de défense contre les inondations ou de gestion des eaux pluviales. 	<p>Pilier 4 : Conserver les ressources naturelles par des pratiques de gestion durable et/ou une capacité accrue de séquestration du carbone.</p> <p>Pilier 5 : Promouvoir une économie circulaire par l'utilisation efficace des ressources, le recyclage des déchets et la lutte contre la pollution.</p>	<p>Résultat : Augmentation de l'offre de terres gérées de manière durable afin d'accroître la capacité de séquestration du carbone naturel et d'améliorer la résilience des ressources naturelles aux impacts physiques du changement climatique.</p>

Critères d'admissibilité Catégorie d'actifs verts	Alignement sur les piliers d'obligations vertes d'Investissements PSP	Résultats associés en matière de durabilité environnementale
<p>Produits, technologies de production et procédés adaptés à l'économie circulaire</p> <p>Des actifs qui permettent des modèles économiques circulaires en réduisant les déchets, en améliorant l'efficacité des ressources et/ou en prolongeant la durée de vie des produits. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de gestion des déchets telles que la prévention des déchets, la réduction des déchets et le recyclage des déchets en circuit fermé. • Les projets qui favorisent le remplacement des matières premières vierges par des matières recyclées. • Les projets qui promeuvent les produits, les technologies ou les services sans déchets. <p>Les activités d'incinération des déchets seront exclues.</p>	<p>Pilier 4 : Conserver les ressources naturelles par des pratiques de gestion durable et/ou une capacité accrue de séquestration du carbone.</p> <p>Pilier 5 : Promouvoir une économie circulaire par l'utilisation efficace des ressources, le recyclage des déchets et la lutte contre la pollution.</p>	<p>Résultat : Minimiser la consommation de ressources rares et réduire l'intensité en carbone et en eau des produits, biens et services tout au long de leur cycle de vie.</p>
<p>Bâtiments verts</p> <p>Les actifs qui ont reçu, ou qui s'attendent à recevoir sur la base de leurs plans de conception, de construction et d'exploitation, une certification selon des normes de construction vérifiées par des tiers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le monde : LEED Or ou Platine • Amérique du Nord : BOMA BEST Or ou Platine • Europe : BREEAM Excellent ou Remarquable • Europe : HQE Excellent ou Exceptionnel • Australie : Classement Green Star 5 ou 6 • Chine : Niveau China Three Star ou 3 Star <p>Dans le contexte de la sélection des actifs dans le cadre de ses émissions d'obligations vertes, Investissements PSP a établi un objectif spécifique pour ses investissements immobiliers afin d'atteindre une performance supérieure ou égale à celle décrite dans les voies 1,5°C du CRREM. Selon la Net-Zero Asset Owners Alliance, ces objectifs permettent aux propriétaires d'actifs de mieux contrôler et gérer leurs portefeuilles immobiliers en fonction de la situation géographique et du type de bâtiment.</p>	<p>Pilier 1 : Réduire les émissions en remplaçant la combustion de combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions.</p> <p>Pilier 3 : Accroître la capacité de la société à s'adapter au changement climatique en améliorant la résilience aux impacts physiques</p> <p>Pilier 5 : Promouvoir une économie circulaire par l'utilisation efficace des ressources, le recyclage des déchets et la lutte contre la pollution.</p>	<p>Résultat : Réduction des émissions par la diminution de la demande d'électricité et d'autres combustibles; amélioration de l'habitabilité de l'environnement bâti pour les individus grâce à l'amélioration de la performance de l'enveloppe des bâtiments, de la qualité de l'air, etc.</p>
<p>Transport propre</p> <p>Les actifs qui impliquent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition et l'entretien d'infrastructures de transport entièrement électriques. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets qui augmentent la production et/ou la distribution de véhicules électriques et de matériel roulant, y compris les véhicules de transport de marchandises et de passagers. • Les projets qui permettent le déploiement de moyens de transport propres (c.-à-d. les stations de recharge électrique). 	<p>Pilier 1 : Réduire les émissions en remplaçant l'utilisation de combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions.</p> <p>Pilier 2 : Permettre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à des produits, des technologies ou des services.</p>	<p>Résultat : Réduction des émissions par la diminution de la demande de combustibles fossiles dans le secteur des transports et le déploiement accru de solutions à faibles émissions de carbone pour la circulation des biens et des personnes.</p>

Processus d'évaluation et de sélection des projets

Dans notre recherche d'occasions d'investissement et de création de valeur, les équipes d'investissement sont chargées d'identifier et de proposer des investissements qui pourraient être qualifiés d'actifs verts admissibles. Afin de garantir un processus cohérent, comparable et solide pour la sélection et l'évaluation des investissements, un groupe de travail sur les obligations vertes (le « groupe de travail sur les obligations vertes »), composé de représentants des groupes de Trésorerie, d'Investissement responsable et d'Affaires juridiques, ainsi que de diverses équipes de placement, notamment des Placements immobiliers, des Placements en infrastructure et des Placements en ressources naturelles, a été créé et se réunit régulièrement. La composition du groupe de travail sur les obligations vertes peut changer au fil du temps et d'autres membres peuvent être inclus, au besoin.

Le groupe de travail sur les obligations vertes est responsable de l'évaluation et de la sélection des actifs verts admissibles, afin de s'assurer que les actifs sous-jacents présentent des caractéristiques environnementales conformes au présent cadre. La liste des actifs verts admissibles à allouer à une émission spécifique sera ensuite soumise à l'approbation finale du comité de haute direction pertinent.

Le groupe de travail sur les obligations vertes gèrera également le registre des obligations vertes (décrit ci-dessous) pendant toute la durée de vie des émissions d'obligations vertes afin de s'assurer qu'un montant égal au produit net de toutes les obligations vertes en circulation est utilisé uniquement pour le financement ou le refinancement d'actifs verts admissibles tels que définis dans la section *Utilisation des fonds* du document d'offre de titres concerné. Si un actif vert admissible sort du portefeuille d'Investissements PSP ou cesse de remplir les critères d'admissibilité des catégories, le groupe de travail sur les obligations vertes remplacera l'actif par un actif vert admissible de remplacement conforme au présent cadre.

Enfin, le groupe de travail sur les obligations vertes sera également chargé de suivre l'évolution du marché des obligations vertes au sens large, ainsi que la stratégie d'investissement responsable d'Investissements PSP, et de mettre à jour le cadre et les critères d'admissibilité en conséquence.

Gestion des fonds

Par le biais d'un registre des obligations vertes, le groupe de Trésorerie suivra l'affectation du produit net de la vente de toute obligation verte aux actifs verts admissibles. Chaque année, le groupe de travail sur les obligations vertes examinera le registre des obligations vertes afin de s'assurer que les actifs verts admissibles continuent de répondre aux critères d'admissibilité, tels que définis dans la section « Utilisation des fonds » ci-dessus. Tout actif vendu sera retiré du registre des obligations vertes.

Investissements PSP a l'intention de maintenir un montant total d'actifs verts admissibles au moins égal au produit net total de toutes les émissions d'obligations vertes qui sont simultanément en circulation en vertu du présent cadre. Cependant, il peut y avoir des périodes où un montant global suffisant d'actifs verts admissibles n'a pas encore été alloué pour couvrir entièrement un montant égal au produit net de toutes les obligations vertes en circulation, soit en raison de changements dans la composition des actifs verts admissibles, soit en raison de l'émission d'obligations vertes supplémentaires par Investissements PSP en vertu du présent cadre. Toute partie du produit net d'une émission d'obligations vertes qui n'a pas été allouée aux actifs verts admissibles sera détenue dans des actifs liquides de haute qualité.

Publication de rapports

Investissements PSP a l'intention de publier des rapports sur les obligations vertes dans un délai d'un an à compter de la première émission, et sur une base annuelle par la suite. Le rapport sur les obligations vertes d'Investissements PSP sera mis à la disposition du public sur le site Web d'Investissements PSP et comprendra de l'information sur les objectifs d'allocation et d'impact (le « rapport sur les obligations vertes »).

Affectation des fonds

Le rapport sur les obligations vertes comprendra une liste des émissions d'obligations vertes en cours par Investissements PSP en vertu du présent cadre, y compris la date d'émission, la date d'échéance, la taille, la devise et le format. Le rapport sur les obligations vertes comprendra de l'information sur le portefeuille des actifs verts admissibles en circulation dans le registre des obligations vertes, y compris :

- Actifs par catégorie des GBP
- Actifs par zone géographique lorsque cela est possible, et
- Études de cas sur des actifs en cours de financement ou de refinancement

Rapport d'impact

Le rapport sur les obligations vertes comprendra des indicateurs de performance environnementale qualitatifs et quantitatifs sur les actifs verts admissibles, présentés au niveau de la catégorie. Il faut noter qu'il n'est peut-être pas possible de rendre compte de tous les indicateurs pour chaque catégorie; toutefois, Investissements PSP cherchera à assurer un rapport d'impact complet et transparent sur une base annuelle.

À cette fin, voici des exemples de mesures d'impact qui peuvent être présentées en fonction de l'actif vert admissible.

Catégorie d'actifs verts	Exemples de mesures potentielles pour les rapports
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité totale installée (MW) • Production annuelle d'énergie propre (MWh) • Émissions annuelles de GES évitées (tCO₂e) • Empreinte carbone² (CO₂e par million de dollars investis)
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions annuelles de GES évitées (tCO₂e) • Économies d'énergie annuelles (MWh)
Prévention et contrôle de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions annuelles de GES évitées (tCO₂e) • Empreinte carbone (CO₂e par million de dollars investis)
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Surface totale (hectares) • Émissions annuelles de GES absorbées ou évitées (tCO₂e) • Empreinte carbone (CO₂e par million de dollars investis)
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Volume annuel d'eau conservée et/ou traitée (m³) • Empreinte carbone (CO₂e par million de dollars investis)
Produits, technologies de production et procédés adaptés à l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions annuelles réduites ou évitées (tCO₂e) • Déchets réduits, détournés ou évités (tonnes)
Bâtiments verts	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique (CO₂e par m²) • Efficacité de l'eau (litres consommés par m²) • Empreinte carbone (CO₂e par million de dollars investis)
Transport propre	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions annuelles de GES évitées (tCO₂e) • Construction de nouvelles infrastructures de transport propres (km installés ou unités de véhicules à faibles émissions de carbone produites) • Empreinte carbone (CO₂e par million de dollars investis)

² Dans le cadre du rapport sur les obligations vertes, les mesures de l'empreinte carbone sont réputées couvrir les émissions de portées 1 et 2.

An aerial photograph of a small, light-colored boat with two people inside, floating on a body of deep blue water. The boat is positioned in the upper right quadrant of the image. The water shows gentle ripples and a small wake behind the boat. The overall scene is serene and natural.

Examen externe

Deuxième opinion

Investissements PSP a obtenu une deuxième opinion indépendante de CICERO Shades of Green sur son cadre de référence des obligations vertes, qui sera publié sur le site Web d'Investissements PSP.

Vérification externe après l'émission

Sur une base annuelle et tant qu'il y a des obligations vertes en circulation, Investissements PSP peut obtenir un examen externe indépendant de la conformité des actifs verts admissibles avec le cadre, de l'allocation du produit net et, si possible, du rapport d'impact. Investissements PSP publiera cet examen externe en même temps que le rapport sur les obligations vertes sur le site Web d'Investissements PSP.

Modifications au présent cadre

Le groupe de travail sur les obligations vertes examinera régulièrement ce cadre, y compris son alignement sur les versions actualisées des GBP.

Cet examen peut entraîner la mise à jour et la modification du présent cadre. Toute mise à jour importante fera l'objet d'un examen par un réviseur externe indépendant qualifié. Toute version actualisée du présent cadre qui pourrait exister à l'avenir maintiendra ou améliorera les niveaux actuels des exigences en matière de transparence et de communication de l'information, y compris l'examen correspondant par le réviseur externe. Le cadre actualisé, le cas échéant, sera publié sur le site Web d'Investissements PSP.



PSP

— investpsp.com